

ARRETE MODIFICATIF N°7 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE

LE DIRECTEUR DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normandie ;

VU l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU l'arrêté modificatif n° 6 du 16 novembre 2020 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Orne ;

VU le courriel de M. MOREAU (UFC que Choisir) du 18 novembre 2020 ;

VU le courriel de l'Association de Citoyens contre les Déserts Médicaux (ACCDM) Orne du 8 décembre 2020 ;

VU le courriel de la fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) du 31 mars 2021 ;

VU le courriel de l'AFM TELETHON-service régional Normandie du 19 mai 2021 ;

VU les courriels de la Fédération Hospitalière de France (FHF) du 1er juin 2021 et du 29 octobre 2021 ;

VU le courriel de la Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe (MSA) en date du 6 juillet 2021 ;

VU le courriel de la Fédération des établissements hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés (FEHAP) du 8 juillet 2021 ;

VU le courriel de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD), en date du 3 septembre 2021 ;

VU le Courrier du Conseil Régional de Normandie en date du 27 septembre 2021 ;

VU le courriel de l'URML Normandie, en date du 7 octobre 2021 ;

VU le courriel de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en date du 18 octobre 2021 ;

VU l'arrêté du Conseil départemental de l'Orne, en date du 18 novembre 2021 ;

VU le courrier de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités en date du 24 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de l'Orne est modifiée comme suit :

Au collège 1, composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

- Monsieur Stéphane PEAN (FHF) est nommé suppléant de Monsieur David TROUCHAUD (FHF) ;

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- Monsieur Fabien LAMBERT (FEHAP) est nommé suppléant de Madame Claire LENOIR (ADMR).

- Madame Sarah LEVY (FHF) est nommée suppléante de Monsieur Jérôme LEBRIERE en remplacement de Monsieur Yves Riant (FHF).

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

- Le Dr Alexis AUBIN est nommé titulaire ;

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

- Madame Françoise GARCIA est nommée titulaire ;
- Monsieur Frédéric GOURIO est nommé suppléant de Madame Françoise GARCIA ;
- Monsieur Georges CUCU est nommé titulaire ;
- Monsieur Jérémy MAUDOUIT est nommé suppléant de Monsieur Georges CUCU ;
- Monsieur Christophe MOREAU est nommé titulaire ;
- Madame Nadia LOUAZE est nommée suppléante de Monsieur Christophe MOREAU.

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

- Dr Nathalie VICQ est désignée suppléante de Madame Karine OBLIN (FNEHAD), en remplacement de Monsieur Jean-Luc NOEL.

Au collège 2, composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

- Monsieur Hervé VARIN (AFM Telethon) est nommé titulaire en remplacement de Madame Aude BELLIER (AFM Telethon) ;
- Monsieur José COLLADO est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jackie DUCREUX.

Au collège 3, composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

1) Au plus un représentant du Conseil Régional

- Monsieur Laurent MARTING est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Bertrand DENIAUD.

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

- Madame Elisabeth JOSSET est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BLOUET ;
- Madame Agnès LAIGRE est nommée suppléante en remplacement de Madame Maryse OLIVEIRA.

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

- Monsieur Jean-Pierre BLOUET est nommé suppléant de Monsieur Philippe VAN HOORNE, en remplacement de Madame Elisabeth JOSSET.

Au 4^{ème} collège composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale.

2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

- Monsieur Frédéric COCHU (CPAM) est nommé titulaire en remplacement de Madame Martine MOULIN (ARCMSA);

- Monsieur Joël LAUMAILLE (MSA) est nommé suppléant de Madame Isabelle RETOUX (CARSAT).

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de l'Orne, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de l'Orne inscrits au II de la présente annexe.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de l'Orne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Orne. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 22 DEC. 2021

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE**

Sont membres du conseil territorial de santé de l'Orne :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

1) **Au plus six représentants des établissements de santé**

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
M. David TROUCHAUD (FHF)	M. Stéphane PEAN (FHF)
M. Didier CHESNAIS (FEHAP)	Mme Sophie CAVAILLES (UGECAM)
En attente de désignation	Mme Julie CHAPLAIN (FHP)

b) Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Claire VIOT	M. Jérôme BIZET (FHF)
M Yves LOGNONE (FHF)	Mme Sylvie GARREAU (FHF)
M. Stéphane POQUET (FHP)	En attente de désignation

2) **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

Titulaires	Suppléants
Mme Claire LENOIR (ADMR)	M. Fabien LAMBERT (FEHAP)
M. NACHBAUR (Synerpa)	Mme Maryse AMARINTHE (Synerpa)
M. Jérôme LE BRIERE (FHF)	Mme Sarah LEVY (FHF)
M. Pascal BRUEL (URIOPSS)	M. Yvan CARTEL (FEHAP)
M. Laurent VIVIER (FHF)	M. Eric THIEBE (FHF)

3) **Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	M. Jean-Louis LEPEE (IREPS)
Mme Christine GENIN (ANPAA)	M. Pierre-François MERMBERG (FNARS)
M. Mickaël TOIN (ANECAMSP)	En attente de désignation

4) **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

a) Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
M. Alexis AUBIN	En attente de désignation
M. Michel RIMEY	En attente de désignation
M. Jean-François LEROY	En attente de désignation

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)	M. Frédéric GOURIO (URPS Pharmaciens)
M. Georges CUCU (URPS masseurs kinésithérapeutes)	M. Jérémy MAUDOUIT (URPS Pédiatres Podologues)
Christophe MOREAU (URPS infirmiers)	Mme Nadia LOUAZE (URPS infirmiers)

5) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

6) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Mme Joëlle VALLEE (URIOPSS)	En attente de désignation (URIOPSS)
M. Alain RAMARD (GCSMS Réseau Sensoriel)	Mme Magali LESUEUR (PLANETH Patient)
Mme Nathalie GALEA (ASPEC)	Mme Nathalie WARDEGA (PLANETH Patient)
M. Hubert BEAUCHEF (FENOR)	M. Pascal BIOCHE (FENOR)
En attente de désignation	En attente de désignation

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Karine OBLIN (FNEHAD)	Dr Nathalie VICQ (FNEHAD)

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Michel GAL (CROM BN)	M. François CHARETON (CROM BN)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Mme Yvonne SERGENT (UDAF)	M. André LEROY (UDAF)
M. Hervé BAGOT (UNAFAM)	Mme Danielle BAGLIN (UNAFAM)
M. Hervé VARIN (AFM Téléthon)	En attente de désignation
En attente de désignation	Mme Josiane LE CORRE (UFC Que Choisir)
M. José COLLADO (ACCDM)	M. Jacques LEBIGOT (ACCDM)
En attente de désignation	En attente de désignation

2) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Mireille WERNEER (Autistes Citoyens)	En attente de désignation
Mme Yveline LELANDAIS (ANAIIS)	En attente de désignation
Mme Michelle LAMBERT (FGR-FP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

1) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
M. Laurent MARTING	Mme Catherine MEUNIER

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth JOSSET	Mme Agnès LAIGRE

3) Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation (CD 61)	Mme Laurence GESLAIN (CD 61)

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
M. Philippe VAN HOORNE	M. Jean-Pierre BLOUET
M. Yves GOASDOUE	M. Patrick JOUBERT

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Mme Christine ROYER (Sous-Préfète d'Argentan)	M. Bertrand LEONCE (Chargé de mission Santé)

2) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric COCHU (CPAM)	M. Marc LE PICARD (CAF)
Mme Isabelle RETOUX (CARSAT)	M. Joël LAUMAILLE (MSA)

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
M. Gilles FOLIN (Mutualité)
M. Raymond HENRY

II : Sont membres invités du conseil territorial de santé en application de l'article 19 de la loi N°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Parlementaires
Madame Chantal JOURDAN, députée
Madame Nathalie GOULET, sénatrice
Madame Véronique LOUWAGIE, députée
Monsieur Jérôme NURY, député
Monsieur Vincent SEGOUIN, sénateur